



Québec, ce 10 février 2017

Monsieur Pierre Méthé
Directeur Affaires institutionnelles
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255, Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL
SEULEMENT**

Objet : **DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT 2017-2026 DU DISTRIBUTEUR;
Dossier R-3986-2016;
Entente de confidentialité et de non-divulgateion;
Demande de transmission d'un formulaire d'entente.**

Monsieur Méthé,

La demande de renseignements numéro 1 de la Régie adressée au Distributeur fait référence à deux documents déposés sous pli confidentiel. Plus précisément, ces documents sont les annexes C et F mentionnés à la question 7 de cette DDR :

Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance –Bilan du Producteur.
Annexe E : Conciliation des bilans en puissance.

Nous sommes d'avis que les informations contenues dans ces documents seraient utiles pour notre compréhension du dossier et l'élaboration de notre analyse. C'est pour ce motif que nous demandons à la Régie de permettre la consultation de ces documents par notre analyste monsieur Paul Paquin. Pour ce faire, nous demandons au Distributeur de nous transmettre un engagement de confidentialité et de non-divulgateion relatif aux documents mentionnés plus haut.

Nous désirons informer la Régie qu'il se peut que l'ACEF de Québec produise une DDR complémentaire résultant de l'analyse de ces documents. En effet, le délai pour avoir accès aux documents est trop court pour inclure des questions à la DDR numéro un qui sera déposée la semaine prochaine. De plus, nous pensons qu'une DDR complémentaire sera plus pratique puisque les questions seront déposées sous pli confidentiel afin de respecter la sécurité des informations contenues dans les deux annexes.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur Méthé, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec

c.c. Me Simon Turmel